



## **PROBEOL PLX 5W-30**

Huile pour moteur LOW SAPS, à faible teneur en cendres, Souffre et Phosphore, entièrement synthétique et biodégradable.

PROBEOL PLX 5W-30 est particulièrement destinée aux moteurs Diesel soumis à des utilisations extrêmes permettant des intervalles prolongés entre chaque vidange.

## **PERFORMANCES**

Normes: ACEA E6/E7 API CI-4 Spécifications:

CAT ECF-1a MAN M 3277 low ash, MAN M3477 Mercedes-Benz 228.51 MTU catégorie 3 et 3.1 Renault RXD Volvo VDS-3

## **AVANTAGES**

L'additivation spécifique confère à PROBEOL PLX 5W-30 des qualités de réduction massive de friction et d'usure. Excellent comportement à hautes températures, stable au cisaillement et oxydation. Pour toutes ces raisons, PROBEOL PLX 5W-30 peut être utilisé en toutes saisons, sur toutes motorisations y compris celles disposant de système de post traitement des gaz d'échappement avancés (FAP, SCR, EGR).

En plus de sa capacité à la réduction de consommation de carburant, PROBEOL PLX 5W30 réduit sensiblement l'usure grâce à sa formulation synthétique et ses additifs spécifiques.

Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Masse volumique à 15 ℃	NFT 60-106	Kg/m3	924
Point d'écoulement	ASTM D 97	C	-51
Viscosité cinématique à 40℃	NFT 60-100	mm <sup>2</sup> /s	58
Viscosité cinématique à 100℃	NFT 60-100	mm <sup>2</sup> /s	11
Biodégradabilité	OECDE 301B	%	>60
Indice de viscosité	NFT 60-136	C	197
Point d'éclair Cleveland	ASTM D 92	C	191

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés cidessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : I-118-1508 Date d'édition : 04/08/2015